



JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Mardi 3 décembre 2013

Une École inclusive : des activités pour tous !

Dossier de presse



ministère
éducation
nationale



MINISTÈRE DÉLÉGUÉ
À LA RÉUSSITE
ÉDUCATIVE

SOMMAIRE

Editorial de George Pau-Langevin, ministre déléguée à la réussite éducative.....	3
Les chiffres clés	4
La journée internationale des personnes handicapées – une École inclusive : des atouts pour tous	5
Changer les regards au quotidien : des outils pédagogiques innovants pour les enseignants.....	6
Des moyens humains sans précédent : reconnaissance et professionnalisation du métier d’accompagnant	7
Trois questions à deux auxiliaires de vie scolaire	8
Les associations partenaires du ministère de l’éducation nationale	10
Le numérique : un atout pour l’inclusion scolaire	11
L’essentiel de l’École inclusive	13

Editorial de George Pau-Langevin, ministre déléguée à la réussite éducative



Ce 3 décembre, journée internationale des personnes handicapées, est l'occasion de promouvoir les collaborations nécessaires et indispensables entre tous les acteurs de la société, pour que chacun, adulte, jeune, en situation de handicap ou non, vive dans son quotidien cette expérience à l'Autre, dans ce qu'il est à la fois semblable et différent.

Une École Inclusive pour une société inclusive, tel est donc l'enjeu de mon engagement pour la scolarisation des élèves en situation de handicap. Nous avons, avec Vincent Peillon, déployé des moyens humains sans précédent afin de proposer à chaque enfant une offre de scolarisation et d'accompagnement de qualité. 239 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale. Ces chiffres, qui augmentent en moyenne de 11% par an, traduisent l'ampleur de l'engagement de l'École en faveur de l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Le Premier ministre a annoncé des mesures pour améliorer l'accompagnement par les auxiliaires de vie scolaire, des enfants scolarisés en milieu ordinaire ; un effort historique a été accompli. C'était un engagement du Président de la République et nous le traduisons en actes : les assistants d'éducation qui accompagnent les élèves en situation de handicap dans les classes, se verront proposer dans les prochains mois un contrat à durée indéterminée et seront reconnus dans l'exercice d'un vrai métier. Un plan de formation sera mis en place dès janvier 2014 pour former tous les personnels qui accompagnent les élèves en situation de handicap.

Notre objectif est de dessiner les contours de la société de demain ; et je sais que grâce à la mobilisation de tous, nous réussirons à construire un espace qui offre les conditions à chacun, non seulement de s'épanouir personnellement, mais aussi d'obtenir une reconnaissance sociale, gage de l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière.

Avec la loi pour la Refondation de l'École de la République votée le 8 juillet dernier, l'École inclusive est maintenant inscrite dans le droit commun. La mise en œuvre d'une École inclusive a une portée politique et symbolique qui touche non seulement l'École mais aussi plus largement la société que l'on souhaite construire : construire une École inclusive, c'est poser les jalons d'une société inclusive.

L'inclusion des élèves en situation de handicap participe à la réussite éducative de tout un chacun et à l'édification d'une autre société, plus solidaire, plus ouverte, plus interactive humainement. Cette société, portée par le trépied de la devise républicaine Liberté, Égalité, Fraternité, se construit dans un « vivre ensemble » riche de nos relations sociales. Car comme l'écrit Emmanuel Lévinas, « *autrui en tant qu'autrui n'est pas seulement un alter ego. Il est ce que moi je ne suis pas.* ». Au-delà de nos ressemblances, cette expérience est le fondement d'une éthique humaniste où chacun devient sujet de sa propre vie et citoyen responsable

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by a vertical line.

George Pau-Langevin, ministre déléguée à la réussite éducative

Les chiffres clés

Une augmentation croissante du nombre d'enfants en situation de handicap scolarisés dans les établissements relevant de l'Éducation nationale :

239 000 élèves scolarisés en milieu ordinaire à la rentrée 2013 dont

- **141 000** dans le premier degré
- **98 000** dans le second degré

Des élèves mieux accompagnés :

90 000 élèves accompagnés à la rentrée 2013 (ce nombre a été multiplié par 3 depuis la rentrée 2006, 26 341 élèves étaient alors accompagnés)

Des établissements scolaires inclusifs :

67% des écoles

90% des collèges

69% des lycées généraux, technologiques et lycées professionnels

accueillent au moins un élève en situation de handicap pour l'année 2012-2013

Un renforcement de l'accompagnement du handicap

Les emplois d'auxiliaires de vie scolaire sous statut d'assistants d'éducation se répartissent aujourd'hui autour de trois missions :

- **10 850** emplois sont consacrés à une aide individuelle (AVS-i), dont les **350** nouveaux créés à la rentrée 2013 ;
- **4 300** emplois assurent une aide mutualisée (AVS-m) ;
- **2 767** emplois d'auxiliaires de vie scolaire collectifs (AVS-co) interviennent au sein des dispositifs collectifs, CLIS et ULIS.

L'accompagnement des élèves en situation de handicap est également assuré par

37 300 personnels en contrat aidé, dont les **8 000** personnes recrutées à la rentrée 2013.

La journée internationale des personnes handicapées – une École inclusive : des atouts pour tous

Sensibiliser au handicap dans les établissements scolaires

Célébrée chaque année le 3 décembre, depuis 1992, à l'initiative de l'ONU, la journée internationale des personnes handicapées vise à mieux faire connaître les situations de handicap et les avantages que présente leur inclusion dans notre société.

Parce que l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap implique de changer notre regard collectif sur le handicap à l'École, le ministère organise, pour la 3e année consécutive, **une journée de sensibilisation au handicap** qui aura lieu le 3 décembre 2013 **dans tous les établissements scolaires**.

Le thème retenu cette année est « une École inclusive : des activités pour tous »

L'idée est de rendre accessibles les situations pédagogiques, au travers d'actions culturelles, artistiques ou sportives. La démarche de l'éducation inclusive consiste à chercher comment transformer les systèmes éducatifs et les autres cadres d'apprentissage pour les adapter à la diversité des élèves.

Un objectif ambitieux

Programmée dans tous les établissements scolaires, cette journée est l'occasion de mieux faire connaître la question du handicap, d'instaurer le dialogue parmi les élèves et les équipes éducatives, de susciter l'intérêt et d'accompagner la prise de conscience des enjeux de la scolarisation des jeunes en situation de handicap. Pour ce faire, la mobilisation des inspecteurs de l'éducation nationale et des chefs d'établissements est nécessaire.

C'est pourquoi un travail a été engagé en partenariat avec de grandes associations et les partenaires de l'Éducation nationale afin d'impulser et d'accompagner les initiatives sur le terrain, dans les établissements scolaires.

Les objectifs de cette journée sont doubles :

- d'une part, il s'agit de fédérer les élèves et les enseignants autour du handicap, pour ouvrir le dialogue autour de toutes les formes de handicap et aider les participants à accepter les différences en renforçant la qualité de l'accueil en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap
- d'autre part, il s'agit de mettre un vrai coup de projecteur sur le travail quotidien de proximité réalisé pour la scolarisation des élèves, afin de changer notre regard sur le handicap.

Changer les regards au quotidien : des outils pédagogiques innovants pour les enseignants

Les enseignants disposent d'outils pédagogiques pour aborder avec leurs élèves la question du handicap. À l'occasion de la journée de mobilisation du 3 décembre, un nouvel outil est mis à la disposition des enseignants qui le souhaitent : le kit École-inclusive.org

Ecole-inclusive.org

Une école pour tous, une vraie place pour chacun

Aller à l'école, faire des études, avoir des activités de loisirs avec des jeunes de son âge, c'est le programme quotidien d'une majorité d'enfants, adolescents et jeunes adultes. Si, depuis quelques années, le nombre d'enfants et de jeunes en situation de handicap scolarisés augmente, la qualité de cette scolarisation reste à améliorer.

Dans ce contexte, l'APAJH, l'APF, l'Unapei, le Ccah et le groupe Réunica, ont décidé de s'unir pour proposer aux établissements scolaires des outils et un dispositif de sensibilisation des collégiens à l'École inclusive.

Le 3 décembre 2013, un numéro spécial du journal « Mon Quotidien » est adressé aux collégiens. Il propose aux jeunes de réfléchir sur l'École inclusive, sur l'acceptation des différences et le vivre ensemble. En parallèle, et pendant deux ans, les réseaux des trois associations partenaires proposent aux collèges d'organiser des séances d'information et des débats en classe avec les jeunes. Intervenants bénévoles ou professionnels des associations, enseignants et autres personnels des collèges sont invités à se rencontrer pour organiser ces actions de sensibilisation. La liste des contacts locaux des associations et celle des collèges volontaires sont publiées et mises à jour sur le site ecole-inclusive.org. Elles permettent à chacun de trouver facilement des interlocuteurs de proximité et de se coordonner pour mettre en place ces actions de sensibilisation.

Ensemble, nous pouvons agir pour que l'école de tous s'adapte aux besoins de chacun.
ecole-inclusive.org



Des moyens humains sans précédent : reconnaissance et professionnalisation du métier d'accompagnant

Conformément aux engagements du Président de la République et à la suite de la mission confiée à Pénélope Komitès, le Gouvernement proposera dès la rentrée 2014, un **contrat à durée indéterminée aux AVS** qui auront exercé pendant six ans sous le statut d'assistant d'éducation. Les assistants d'éducation/auxiliaire de vie scolaire pourront ainsi être **pérennisés**.

La formation de tous ceux qui interviennent auprès des élèves en situation de handicap est la clé d'une scolarisation de qualité. Ainsi, dès 2014 et sur deux années, le temps de formation des personnes en contrat aidé sera doublé : une formation d'adaptation à l'emploi de 60 heures et une formation pour l'insertion professionnelle de 60 heures également.

Parallèlement, le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative, en relation avec le ministère délégué en charge du handicap et tout le secteur médico-social, ont engagé un **vaste plan de formation** qui concerne toutes les catégories de personnel sur la base d'un **référentiel d'activités et de compétences rénové** et dans le cadre d'une filière professionnelle identifiée.

Troisième plan autiste (2013-2015) : de l'inclusion en milieu ordinaire au développement de dispositifs inclusifs spécialisés

Présenté le 2 mai 2013, le plan autisme 2013-2017 prévoit la **création de 30 unités d'enseignement (UE) en école maternelle**, à la rentrée 2014, associant enseignants et professionnels médico-sociaux.

Il s'agit de favoriser et développer chaque fois que cela est possible la scolarisation des élèves autistes ou avec un trouble envahissant du développement (TED) en milieu scolaire ordinaire, et ce dès la maternelle.

La création des unités d'enseignement en maternelle permet une graduation de la prise en charge et une continuité des parcours en favorisant le déploiement d'interventions précoces, globales et coordonnées (conformes aux recommandations de la HAS).

Trois questions à deux auxiliaires de vie scolaire

... Maëlle LASSUS, AVS dans l'académie de Rennes



Quel est votre rôle auprès de l'élève que vous accompagnez et depuis combien de temps travaillez-vous avec lui ?

Je suis l'auxiliaire de vie scolaire d'Hugo depuis qu'il est entré en CP, il y a 6 ans. Aujourd'hui, en 5^e, Hugo est porteur de trisomie 21. Il a besoin d'être accompagné quotidiennement, que ce soit pour les actes de la vie quotidienne durant sa présence dans l'école (habillement, hygiène, déplacements) que pour sa scolarité (rappeler les consignes, noter les leçons à apprendre, l'aider à prendre la parole).

Concrètement, mon rôle est d'aider l'élève à développer ses capacités de socialisation, d'autonomie et d'apprentissage en fonction de ses possibilités psychologiques, affectives et cognitives au sein du cadre scolaire. Je l'accompagne et le soutiens dans ses apprentissages. Mon travail consiste aussi à rappeler, expliquer les règles du travail scolaire. Je dois également reformuler consignes et prendre des notes. Je dois l'aider à se concentrer. J'organise le matériel avec son aide quand c'est possible. J'interviens aussi en faveur du respect des règles de vie collective afin de favoriser l'intégration et l'épanouissement de l'élève. Globalement, je veille à ce qu'il ne se fatigue pas inutilement et à ce qu'il se sente bien à l'école.

Au quotidien, comment travaillez-vous avec les membres de l'équipe éducative de votre établissement ?

C'est une mission passionnante, j'adore ce que je fais. Une grande partie de mon travail consiste à faciliter la communication entre l'élève que j'accompagne et l'enseignant de sa classe.

Pour faire la transition entre la famille et l'école, je suis en contact avec les parents d'Hugo, tous les jours à l'entrée et la sortie de l'école. Nous discutons beaucoup des petits et grands événements qui interviennent dans la vie d'Hugo, pour qu'à l'école nous puissions mieux comprendre ses réactions et nous adapter à ses besoins particuliers.

En tant qu'AVS, je participe à l'équipe de suivi de la scolarisation : avec l'ensemble des professionnels qui entourent Hugo au sein de l'école, nous veillons à ce qu'Hugo bénéficie d'un accompagnement adapté à ses besoins spécifiques. J'ai participé à toutes les réunions d'équipe de suivi. Il est très intéressant de pouvoir échanger avec tous les partenaires qui interviennent auprès d'Hugo (enseignant, orthophoniste, psychomotricienne et parents). Ces regards croisés permettent une meilleure compréhension de ses comportements et de ses compétences. Cela m'a permis d'avoir des réponses à certaines situations qui ont pu me poser problème. L'échange entre les membres de l'équipe éducative est très enrichissant et la reconnaissance de mon travail valorise la fonction d'AVS.

Après 6 ans d'emploi en CDD, vous avez désormais la possibilité de signer un contrat à durée indéterminée. Comment vivez-vous cette reconnaissance professionnelle ?

Je viens d'entamer ma 7^e année scolaire, je fais partie des auxiliaires de vie scolaire qui vont bénéficier d'un contrat de travail à durée indéterminée. Pour moi, c'est la reconnaissance d'un véritable métier, et de mon engagement au quotidien. Pour certaines situations, il était absurde de devoir « quitter » l'élève accompagné au bout de plusieurs années, sans considération pour la qualité du lien qui s'était installé.

... Daphné HARRAR, AVS à Paris



Depuis combien de temps exercez-vous le métier d'auxiliaire de vie scolaire ?

Depuis de nombreuses années, je travaille dans les écoles parisiennes, publiques ou privées, auprès d'élèves en situation de handicap. Durant mon parcours, j'ai accompagné des élèves ayant différents types de handicap : psychique, moteur et sensoriel, et à des âges différents, de 3 à 20 ans.

Par ailleurs, je fais partie du groupe des AVS tuteurs : cette fonction, mise en place par la coordination des AVS de Paris, a comme principal objectif de

soutenir mes collègues nouvellement nommés ou ceux qui en font la demande, et organiser une médiation entre les AVS et les équipes éducatives, si nécessaire.

Quel est votre rôle auprès de l'élève que vous accompagnez et depuis combien de temps travaillez-vous avec lui ?

Depuis septembre 2013, je travaille dans un collège à Paris avec une élève de 6^{ème} souffrant d'une maladie organique qui a des conséquences sur sa scolarité : grande fatigabilité, lenteur, décalage dans les apprentissages.

Mon rôle consiste à l'accompagner dans sa scolarité pour faciliter son inclusion : je fais le lien au quotidien entre elle et ses enseignants, je la sécurise, l'aide parfois à surmonter la peur et l'inquiétude, je veille à son bien-être. Je prends le relais pour être « sa main » quand elle est trop fatiguée pour écrire, et veille à la compréhension des consignes pour favoriser ses apprentissages, je sollicite ses connaissances par des questions... Toutefois, je suis attentive à ne pas faire à sa place, car l'objectif de tout accompagnement est de favoriser au maximum l'autonomie et l'intégration, des points de vue scolaire et social.

Je suis polyvalente et dois m'adapter à de nombreuses situations, que ce soit dans les apprentissages scolaires ou dans la vie quotidienne au sein de l'établissement scolaire. En agissant avec bienveillance, mais aussi avec fermeté quand il le faut, je suis une « médiatrice du quotidien ».

Au quotidien, comment travaillez-vous avec les membres de l'équipe éducative de votre établissement ?

Mon accompagnement se fait en concertation avec l'équipe éducative, dans un souci d'éthique et de discrétion professionnelle. Les échanges avec les enseignants permettent à chacun de s'adapter au mieux aux besoins de l'élève. Les enseignants et tous les membres de l'équipe éducative, participons à une alliance éducative au bénéfice de l'élève au sein d'établissement.

Les besoins éducatifs particuliers de cette élève impliquent en permanence des ajustements qui sont au cœur des réunions de suivi du Projet personnalisé de scolarisation (PPS), auquel je participe avec la famille, l'équipe éducative et l'équipe de soins qui accompagne l'élève en dehors du collège.

Après 7 ans d'emploi en CDD, vous avez désormais la possibilité de signer un contrat à durée indéterminée. Qu'en pensez-vous ?

La future CDIisation de personnes en contrat à durée déterminée est un gage de reconnaissance professionnelle. Cette mesure sera très bénéfique aux élèves puisqu'elle permettra aux assistants d'éducation expérimentés et formés de pouvoir continuer à travailler après 6 années, avec comme objectif de proposer un accompagnement de qualité à chaque élève en situation de handicap.

Pour ma part, la signature d'un CDI signifie la fin de la précarité : je n'aurai plus à me soucier du renouvellement de mon contrat et serai donc plus sereine dans mon travail.

Les associations partenaires du ministère de l'éducation nationale

À l'occasion de la Journée mondiale des personnes handicapées du 3 décembre 2013, l'éducation nationale se mobilise aux côtés de grandes associations et de ses partenaires pour impulser et relayer des actions de sensibilisation dans les écoles et les établissements scolaires. Pour assurer l'animation de cette journée, les équipes éducatives des écoles, collèges et lycées peuvent utiliser des ressources en ligne, vidéos ou textes, pour des séances dédiées. Elles peuvent aussi organiser des sorties pédagogiques, pour faire découvrir aux élèves comment se vit le handicap, notamment dans le monde du travail.

→ Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH)
www.apajh.org

→ Association des paralysés de France (APF)
www.apf.asso.fr

→ Centre national de ressources pour l'accessibilité culturelle et de loisirs (CEMAFORRE)
www.cemaforre.asso.fr/journee_mondiale_du_handicap.php

→ Fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées et fragiles (FEGAPEI)
www.fegapei.fr/

→ Fédération française des dys (FFdys)
www.ffdys.com/a-la-une/actualites/jiph-3-decembre.htm

→ Fédération générale des pupilles de l'enseignement public (FG PEP)
www.lespep.org/ewb_pages/a/actualites-5634.php

→ Fédération nationale pour l'insertion des personnes sourdes et personnes aveugles en France (FISAF)
www.fisaf.asso.fr

→ Fédération française handisport (HANDISPORT)
www.handisport.org/content/jeunes/sport-scolaire.php

→ Mutuelle assurance des instituteurs de France (MAIF)
maif.fr/handicap

→ Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI)
www.l'École-ensemble.org/

→ Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP)
www.u-s-e-p.org/

Le numérique : un atout pour l'inclusion scolaire

Une réponse adaptée aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap

Le développement d'outils et de ressources répondant aux besoins des élèves en situation de handicap est au cœur de la stratégie du ministère de l'éducation nationale pour faire entrer l'école dans l'ère du numérique.

Le numérique offre en effet des réponses variées en termes d'accessibilité pour ces élèves. Il permet des approches pédagogiques personnalisées, la production de contenus et services adaptés facilitant leur inclusion en milieu ordinaire, leur progression dans les apprentissages et les aidant à construire leur autonomie.

Plusieurs expériences d'utilisation des tablettes tactiles pour l'inclusion des élèves en situation de handicap ont été lancées dans les académies, comme le projet CLIS'TAB qui concerne plus particulièrement les enfants porteurs de handicap mental ou cognitif, scolarisés en Classe d'inclusion scolaire (Clis).

Des ressources pédagogiques numériques, un atout pour l'inclusion scolaire

Sous l'impulsion du ministère, les opérateurs de l'éducation nationale se sont engagés dans une démarche de mise en accessibilité et d'adaptation systématique des ressources pédagogiques numériques et des formations.

Le CNED, par exemple, a lancé un programme d'« accessibilité numérique » comportant 10 projets. Un de ses projets porte sur l'adaptation de l'ergonomie des ressources pédagogiques (supports et activités) à certains troubles sensoriels, afin d'assurer la réussite scolaire de tous les élèves.

L'Onisep a développé « Total accès », un site et une application pour *smartphone*, tous deux accessibles, qui guident les élèves malvoyants vers les solutions de scolarisation les plus adaptées à leur handicap et à l'orientation qu'ils souhaitent prendre. Doté d'un système de géolocalisation, ce service permet d'orienter les élèves vers les solutions les plus proches de chez eux : <http://mobile.onisep.fr/totalacces>

Le CNDP prend en compte les exigences d'accessibilité en amont de ses productions afin de publier des documents utiles à tous les élèves et non plus des séries spécifiquement dédiées aux enfants porteurs de handicap, différentes de ceux destinés aux autres enfants.

Il a par ailleurs réalisé pour le ministère le site « L'écolepour tous », qui présente des outils favorisant l'enseignement à destination des élèves en situation de handicap, associé un « Observatoire des ressources numériques adaptées » : www.ecolepour tous.education.fr

Former les enseignants au handicap par le numérique

La plateforme de formation continue en ligne des enseignants du premier degré, « M@gistère », comprendra d'ici à la fin de l'année deux modules liés au handicap : l'un, portant sur les enjeux généraux de l'École inclusive, l'autre sur les spécificités de l'autisme.

Le ministère souhaite développer des modules de formation aux outils numériques pour la scolarisation des élèves en situation de handicap à destination de ces enseignants non spécialisés qui pourront être proposées dans les plans de formation académiques.

Un nouveau service public dédié

Créé par la loi du 8 juillet 2013, le Service public du numérique éducatif compte, parmi ses missions, la prise en compte des besoins spécifiques des élèves en situation de handicap ou qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages.

Cette mission s'inscrit dans une stratégie d'ensemble pour utiliser au mieux les outils numériques en faveur de l'inclusion scolaire, mais aussi au bénéfice de tous les élèves.

L'essentiel de l'École inclusive

Le principe de l'École inclusive

Grâce à la loi pour la refondation de l'École de la République, du 8 juillet 2013, figure désormais, dès le premier article du code de l'éducation (L. 111-1), le **principe de l'inclusion scolaire de tous les enfants**, sans aucune distinction. **La scolarisation en milieu ordinaire est ainsi favorisée.** Ce mode de scolarisation permet d'obtenir les meilleurs résultats éducatifs pour de nombreux élèves en situation de handicap tout en offrant une plus grande ouverture à la différence aux autres élèves.

Des moyens humains sans précédent

Pour mettre en œuvre cette politique ambitieuse, d'importants moyens humains sont déployés. Ainsi, le ministère de l'éducation nationale peut proposer à chaque enfant une offre de scolarisation et d'accompagnement de qualité. Pour la rentrée 2013, cela passe par le recrutement de **8 000 nouveaux accompagnants sur contrat aidé et par la création de 350 nouveaux contrats d'assistant d'éducation dédiés à l'accompagnement individuel.**

La reconnaissance d'un vrai métier d'accompagnant

Conformément aux engagements du Président de la République, et à la suite de la mission confiée à Pénélope Komitès, le Gouvernement a décidé de proposer **un contrat à durée indéterminée auxiliaires de vie scolaire (AVS) qui auront exercé pendant 6 ans sous le statut d'assistant d'éducation.** Ces personnels verront ainsi leur situation professionnelle stabilisée et leur métier reconnu. La situation aberrante qui obligeait le ministère de l'éducation nationale à se séparer des AVS après 6 ans de service appartient désormais au passé.

Les associations représentant les familles d'enfants en situation de handicap ainsi que les auxiliaires de vie scolaire ont été étroitement associés aux travaux préparatoires.

Une stratégie globale pour l'inclusion scolaire

Ces mesures s'inscrivent dans une démarche volontariste visant à créer les meilleures conditions possibles pour la scolarisation des enfants en situation de handicap. En plus des moyens humains, le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative :

- engagent un effort exceptionnel **en faveur de la formation de tous les personnels** de l'éducation à la prise en charge du handicap ;
- développent **des ressources numériques** permettant de répondre aux besoins spécifiques des élèves;
- bâtissent, dans le cadre de la modernisation de l'action publique, des **« parcours de scolarisation »** pour personnaliser les solutions offertes aux élèves.

Les outils à disposition des équipes

Pour optimiser la qualité de l'évaluation de l'élève en situation de handicap, un outil commun a été conçu, le GEVA-Sco. Il est diffusé auprès de chaque enseignant référent et dans chaque maison départementale des personnes handicapées (MDPH) afin de faciliter les échanges entre les établissements scolaires et les équipes pluridisciplinaires des MDPH.

Un plan d'accompagnement personnalisé, prévu par l'article 37 de la loi pour la refondation de l'École de la République, est notamment destiné aux élèves présentant des troubles des apprentissages et éprouvant des difficultés scolaires.

LE HANDICAP TOUS CONCERNÉS



contact presse :
01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr

education.gouv.fr